

On s'abonne à Lyon, chez:
THEODORE PITRAT, Libraire,
rue du Péral;
V^e BARREAU, rue St Dominique;
LUSY, Libraire, rue Lafont, n° 20;
Et chez tous les Directeurs de
Poste.



Echo de L'Univers,

Journal

L'Echo de l'Univers paraît :
Les Mardi, Vendredi et Di-
manche,
PRIX;
Trois Mois, 7 fr.
Six Mois, 13
Un An, 24
1 fr. de plus, par trimestre
pour l'Etranger.

De Littérature, Sciences et Arts, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.

LYON, 5 MARS 1826.

Une épizootie exerce ses ravages sur les bêtes à cornes de la plaine du Forez et des montagnes environnantes; le préfet de la Loire a consulté M. Grogner, professeur de l'école vétérinaire de Lyon, sur les moyens que l'on devait mettre en usage pour en arrêter les progrès. Ce savant, après avoir parcouru les cantons de ce département où se trouve le plus grand nombre des animaux malades, a reconnu le véritable caractère de l'épidémie, et a indiqué la meilleure méthode de traitement qu'il convient d'employer.

— Cinq médecins nouveaux viennent d'être attachés à l'institution du Dispensaire. Ils prennent le titre de *visiteurs charitables*; leur mission est de prodiguer des soins et des consolations, à domicile, aux malades nécessiteux que leur position empêche de se déplacer. Cet établissement acquiert tous les jours des droits nouveaux à la considération publique. Nous ne cesserons jamais de faire des appels, en sa faveur, à la charité de nos concitoyens. Voilà les souscriptions dont nous nous plairons toujours à publier les listes.

— Une louve appartenant à M. le préfet, après avoir blessé mortellement un chien qu'on avait voulu lui donner pour compagnon, s'est échappée des cours de la préfecture, où cet animal devenu extrêmement familier avait été laissé libre. Un enfant, assure-t-on, a été victime de sa fureur; il l'a mordu dans plusieurs parties du corps. Il n'a

rien moins fallu que le secours de cinq soldats du poste de l'hôtel, pour tuer cette louve, qu'ils ont mise à mort dans la cour des Archers. C'est une leçon pour ceux qui croient pouvoir apprivoiser des animaux aussi dangereux.

— L'administration actuelle a donné des gages de son esprit de discernement. On est étonné toutefois de la voir souffrir, sur la façade du palais des arts, les deux images dégoûtantes que des ouvriers en plâtre, qu'on a eu la bonhomie de prendre pour des sculpteurs, ont eu la hardiesse d'y venir placer, malgré les réclamations de tout ce que la ville compte de gens éclairés et d'amis des arts.

— C'est M^e Journal, avocat, qui doit défendre le nommé Chambellan, voyageur de commerce, prévenu de meurtre sur la personne du traiteur Bouchardon, qu'il a tué en duel. La Cour de cassation s'est prononcée plusieurs fois sur ce genre de délit, qui, selon elle, n'est pas prévu par nos lois, dans un sens opposé à la jurisprudence de la Cour de Lyon et de plusieurs autres Cours du Royaume. Si Chambellan eût requis la cassation de l'arrêt qui le met en accusation et le renvoie devant les assises, la Cour suprême aurait rendu, en sa faveur, un arrêt conforme à celui qui a été porté dans l'affaire du capitaine Harti de Pierrebouurg, prévenu de meurtre par suite de duel. L'arrêt de la Cour royale de Paris fut cassé, et l'accusé a été depuis renvoyé absous.

— Plusieurs vols ont été commis, ces

jours derniers, dans les chantiers de Brotteaux. Des planches et autres bois de service ont été enlevés. On est à la recherche des individus qui ont adopté cette nouvelle manière d'écouler les bois de construction.

— Une femme âgée a tenté, vendredi matin, de voler la bourse d'une dame qui faisait quelques emplettes au marché du quai de la Baleine. Elle a été arrêtée sur-le-champ. Elle n'avait pas assisté, sans doute, au jugement de la femme Nicolas condamnée ces jours derniers, pour un fait semblable, à 6 mois de prison. Nous avons entretenu nos lecteurs du vol qui était reproché à cette dernière.

— Ce n'est pas sans raison que nous avons exprimé des craintes sur les dangers que faisaient courir aux piétons, pendant la nuit, les objets déposés sur la voie publique. Le 3 courant, à neuf heures du soir, un jeune homme est tombé violemment sur des matériaux dans la rue St-Côme. Il a éprouvé de très-fortes contusions. Les entrepreneurs devraient être enfin obligés de prendre des mesures pour mettre en sûreté la vie de leurs concitoyens.

— Un événement déplorable, arrivé dans la soirée de samedi, rue de l'Arbresec, a plongé une famille dans le deuil. Une servante a laissé prendre à un enfant de trois ans, qui jouait dans la cuisine, deux ou trois haricots crus. L'enfant les a mis dans sa bouche, et, malgré les secours les plus actifs, il a été suffoqué. Il est mort une heure après l'accident.

— Des gens, qui se croient bien informés, prétendent que la décision relative au Grand-Théâtre est définitivement prise par l'autorité municipale.

La salle actuelle sera purement et simplement réparée, pour subsister telle qu'elle est, sans aucun changement extérieur; cette détermination, après tant d'éclats, tant de projets, et un concours avec exposition publique, fera répéter à plus d'un observateur malin ce vers si connu :

Parturient montes, nascetur

Un professeur, domicilié à la Croix-Roussée, a été accosté, dans la rue de la République, par un individu qui se disait d'une ville de la Grand-Côte. Hérissé, le professeur était armé d'une canne, et, au moment où le voleur s'apprêtait violemment sur sa montre, il lui a asséné sur la main un coup

de poing si douloureux que ce malheureux, saisi de terreur, a pris la fuite en poussant des cris. Les voleurs se sont introduits dans le magasin du sieur Perret, marchand papetier, rue Mercière. Ils ont dérobé une somme de 200 f. et quelques marchandises.

— Un voiturier du Forez avait déposé sur une pierre, dans la cour d'une auberge de la rue Tramassac, un paquet contenant de l'argenterie et d'autres effets précieux. Il n'a fait que se retourner pour continuer son déchargement, et déjà la main avide d'un voleur actif avait saisi le paquet, et l'avait emporté sans que le voiturier et les personnes présentes aient pu s'en apercevoir.

— Ces jours derniers, des malfaiteurs ont pénétré dans les bâtimens de la maison de campagne que M. Farge possède à Fleurieu près Lyon. Une pendule, une grande quantité de linge, et plusieurs meubles ont été enlevés. Ils représentaient une valeur de plus de cinq mille francs. La porte cochère a été fracturée.

— Une affiche, répandue avec profusion, promet mille francs de récompense à celui qui découvrira les auteurs du

vol commis chez l'horloger Georges. Ce crime a eu plusieurs auteurs. Il n'y aurait qu'un moyen de les découvrir facilement, ce serait de promettre la grâce au complice qui en ferait la révélation.

TRIBUNAUX DE LYON.

COUR D'ASSISES.

Le Juri a débuté par deux actes d'indulgence. Deux accusés ont été acquittés. L'un, nommé Lacroix, était prévenu du vol d'un *fagot* avec escalade; l'autre qui s'appelle Perrin, et qui est repris de justice, était signalé comme auteur d'un vol avec effraction, commis au préjudice d'une femme publique avec laquelle il vivait.

— Parmi les affaires portées, cette semaine, devant la cour d'assises, nous avons remarqué celle du nommé Claude Piegay, de Rive-de-Gier, prévenu de faux en écriture de commerce. Ce genre de délit, malgré la punition rigoureuse dont il est flétri justement, se reproduit tous les jours, et sous toutes les formes. Le petit négoce, surtout, est infecté de ces valeurs que les traficans désignent par l'expression modeste de *mauvais billets*. L'accusé Piegay a été forcé de faire les aveux les plus positifs sur toutes les circonstances de son crime. Il a été condamné au minimum de la peine, qui est cinq ans de travaux forcés, à la fustigation et au carcan. Il avait livré à la circulation des effets où tout était faux, souscriptions et endossements.

— L'affaire qui doit terminer la session est la plus importante, celle qui fixera le plus l'attention et la curiosité publique. Le nommé Jean-Marie Nesmes, âgé de 40 ans, ouvrier tonnelier, demeurant à Saint-Georges de Reneins, est accusé d'avoir commis un faux par supposition de personnes, dans deux actes publics, et d'avoir attenté à la vie d'un nommé Antoine Lambert, par l'effet de substances vénéneuses, qui ont causé sa mort. Lambert était un propriétaire aisé, qui habitait la même commune que l'accusé; il n'avait point d'enfants. Lambert et Nesmes n'étaient pas liés d'amitié. Le dernier était pauvre et mal famé. Il a proposé à plusieurs personnes de lui servir de complices, pour passer des actes de vente sous de faux noms. Il se présenta accompagné d'un individu qui est resté inconnu, dans l'étude de M^e Chassagnon, notaire à Belleville, et se fit vendre par ce quidam, qui se dit Antoine Lambert, la maison de ce dernier, située audit Saint-Georges, au vil prix de 700 francs. Le faux Lambert, toujours devant le même notaire, fit son testament au profit de Nesmes, et l'officier public qui ne les connaissait ni l'un ni l'autre, reçut l'acte sans aucune défiance, et sans se faire attester l'individualité des contractans. Cette précaution commandée

par la loi fut omise, et cet oubli constitue une grande faute. Cependant, l'innocence du notaire a été démontrée le 20 août dernier; Lambert, après avoir mangé une partie de sa soupe, fut en proie à des vomissemens considérables. Un chien qui en avait goûté a éprouvé le même accident. Nesmes était venu le voir le matin. Sa langue était enflée, il éprouva d'affreuses souffrances. Il s'écriait qu'il était empoisonné. Lambert mourut, le 30 août. Nesmes se présenta auprès des héritiers. Le bruit de la mort violente de Lambert ne tarda pas à se répandre: son cadavre fut exhumé. Un chirurgien a reconnu que l'inflammation de l'estomac avait pu être produite par l'empoisonnement, dont il n'a pas cependant trouvé de traces bien évidentes. Tels sont les principaux faits développés dans l'acte d'accusation. M. Vincent St-Bonnet, substitut du procureur général, portera la parole pour le ministère public. M^e Menestrier est chargé de la défense de Nesmes.

— Le Tribunal de commerce de Lyon paraît avoir adopté une jurisprudence qui n'est pas à l'abri d'une sérieuse controverse. Il vient encore de déclarer tout récemment en faillite ouverte le commerce d'un chapelier, du quartier des Célestins, long-tems après sa mort, et lorsque ses héritiers, après avoir pris qualité, comme héritiers-bénéficiaires, allaient faire procéder à la vente de l'actif, et à la liquidation de l'hoirie. Le code de commerce ne présente aucune disposition qui permette d'ouvrir la faillite d'un marchand après son décès. Un négociant mort, dans l'intégrité de ses droits, pourra toujours, après son décès, subir l'ignominie d'une faillite, surtout s'il laisse des héritiers mineurs. Ceux-ci sont obligés d'accepter l'hoirie sous bénéfice d'inventaire, et de faire vendre pour liquider le commerce. Les créanciers, pendant ce tems-là, sont à jour; ils sollicitent en vain leur paiement. On leur objecte qu'une succession bénéficiaire entraîne, pour son règlement, des lenteurs et des formalités. Eh bien! armés de quelques protestations, ils se présenteront au Tribunal de commerce, et pourront, d'après cette jurisprudence, qui n'a pas plus d'un an, imprimer la tache d'une faillite à la mémoire d'un négociant qui aura laissé cent mille francs au-dessus de ses affaires. Cette question est grave, et nous invitons les Jurisconsultes à l'approfondir.

ALBUM LYONNAIS.

Les travaux du piédestal de la statue de Louis-le-Grand sont conduits avec une lenteur excessive. Nous doutons fort qu'à la St-Charles prochaine on puisse faire disparaître l'éternelle baraque qui dépare cette place depuis 1821. Pourquoi n'adapterait-on pas au monument les figures du Rhône et de

la Saône, puisqu'on a renoncé au projet de les placer en dehors de la façade de l'Hôtel-de-Ville, comme le conseil municipal l'avait décidé il y a cinq ans, lorsqu'il vota la réédification de la statue du grand Roi ? On ne doit pas craindre de revenir sur une mesure dont l'absurde est évident. Puisque le monument de Bellecour est rétabli, les ornemens qui l'accompagnaient, et qui ont pu être conservés, doivent y reprendre la place qu'ils ont occupée.

— On parle d'un nouveau restaurat, dont la magnificence doit effacer celle de nos plus beaux cafés. Il s'élève place des Célestins. L'or, les glaces, les peintures, doivent s'y disputer notre attention. D'aimables et nombreuses desservantes viendront embellir de leur présence ce temple élevé à la Gastronomie.

— Un banquier anglais, que la crise financière à laquelle est livré, dans ce moment, le commerce de Londres, a forcé de suspendre ses paiemens, en a conçu un regret si vif qu'en peu de jours il a succombé, malgré les consolations de sa famille et les offres de ses amis. En France, où la société marche à la perfection, comme l'assure le *Constitutionnel*, les faillis prennent un parti moins extrême. Ils imposent silence à leur douleur, et s'occupent de l'affaire importante pour eux : c'est le concordat avec 75 pour 100 de remise. On raconte que l'un de ces honnêtes faillis, qui avait déjà présenté deux bilans à ses créanciers, revenant à la charge, était questionné par son conseil sur la quotité de l'offre qu'il allait faire. Il répondit sans s'émouvoir : Mais, vous le savez bien ; c'est, comme la dernière fois, quinze pour cent l'intérêt de trois années.

— Une petite Feuille lyonnaise a dénoncé une grande conspiration. On ne devinerait pas où elle en place le foyer. C'est dans le séminaire de l'Argentière, dont les élèves se sont insurgés, dit ce journal, et ont pris les armes. Heureusement le supérieur de cette maison nous rassure, en publiant une note où il désavoue cette prétendue insurrection. Dieu veuille que les ligueurs

de nos jours n'en imaginent jamais de plus sérieuses !

— On attaque si gauchement ceux qu'on appelle *jesuites et congréganistes*, on les met en scène si hors de propos, que ceux de leurs ennemis, qui ont des connaissances et de la bonne foi, seraient presque tentés de prendre leur défense. Les *Petites Affiches* de Paris donnent, suivant le noble usage du bon M. Villaume, la liste de nombreuses demandes de mariage. Un de nos journaux de Lyon, qui en fournit une analyse moitié bouffonne, moitié sérieuse, dénonce cette méthode comme une menée jésuitique. Il suppose que les membres de l'Ordre ont défendu aux deux sexes d'avoir aucune espèce de rapport ; ce qui rend les agens de change de mariage indispensables. MM. tels et tels, qui négocient les unions conjugales, ne s'attendaient pas à recevoir le brevet de *congréganiste*. L'honnête monsieur Villaume tranchait du *jesuite* depuis vingt ans, sans qu'il s'en doutât le moins du monde.

— Nous nous sommes trompés, dit la *Pandore*, sur le nombre de représentations qu'a obtenues la *Dame blanche* sur la scène parisienne. Cette légère erreur fournit à ce journal le prétexte de dire que l'*Echo de l'Univers* n'est l'*Echo* de personne. Non, sans doute, il ne sera jamais l'écho des coteries, de l'injustice ni de l'esprit de parti ; mais il sera toujours et uniquement l'*Echo* de la vérité. Que la *Pandore* veuille bien lire la devise de notre feuille.

CHRONIQUE GENERALE.

La ville de Marseille conserve pendant cinq ans son ancien maire, M. de Montgrand. La cérémonie de son installation paraît avoir excité au plus haut degré l'intérêt et la satisfaction du peuple marseillais, qui voit depuis douze ans à sa tête le même magistrat toujours honoré de la confiance du Prince, et de l'estime des administrés.

— On nous écrit de Nice que le prince Talleyrand va voyager, en Italie,

avec la princesse Poniatowski. Cette réunion n'est pas le trait le moins extraordinaire de la vie de ces deux personnages.

— Un incendie, dont les conséquences pouvaient être funestes, nous écrit-on de Chambéry, vient d'y éclater ces jours derniers. Le zèle de la force publique et la promptitude des secours ont bientôt arrêté les progrès du feu.

— Pendant que nous discutons sur les moyens de réparer notre théâtre, on cherchait à détruire celui d'une autre ville. Au moment de la répétition, les artistes du théâtre de Toulon ont été frappés d'une odeur qui les a suffoqués. On a trouvé, sous les planches de la salle, des matières combustibles auxquelles on avait mis le feu, mais qui, trop pressées, n'avaient pu s'enflammer qu'avec peine. On n'a pas découvert encore l'auteur de cette tentative d'incendie.

— De nombreuses faillites désolent la place de Londres. C'est dans la banque qu'elles ont principalement éclaté. La prudence des négocians lyonnais est connue. Aussi espère-t-on que cette débacle ne se fera pas sentir avec beaucoup de force sur notre place. La crise financière du moment est commune à toutes les villes de commerce, et agit sur tous les fonds publics de l'Europe.

— Lundi dernier, M. le préfet de l'Ain a solennellement distribué les prix annuels accordés aux élèves sages-femmes du cours départemental d'accouchement établi à Bourg. Une assemblée brillante et nombreuse assistait à cette cérémonie. M. Rognat, préfet, a ouvert la séance par un discours qui a excité le plus vif intérêt.

— Une république protestante vient de donner un exemple éclatant de son amour pour la décence publique. La Police de Genève a défendu la représentation, sur le théâtre de cette ville, d'une pièce intitulée : *J.-J. Rousseau à Mont-Rouge*. Le bon sens des Genevois a fait justice d'une production qui avait été proclamée chef-d'œuvre par ceux qui ne connaissent d'autre religion que la haine qu'ils ont vouée à la foi de

leurs pères, à l'Eglise qui les a reçus dans son sein à l'aurore de leur vie.

— On cite un trait de *jésuitisme* bien remarquable dans la conduite des missionnaires que Nîmes a possédés pendant deux mois. Ils ont réconcilié deux époux qui vivaient séparés depuis long-tems, et qui même avaient fait rentier les tribunaux de leurs débats affligeans. Nous demanderons à nos philosophes ce qu'ils pensent de cet attentat à la liberté individuelle, et de cette preuve insigne de l'influence qu'exerce le clergé.

NÉCROLOGIE.

La mort moissonne chaque jour les lévites des anciens tems, ceux que la faux révolutionnaire a épargnés, et dont la vie s'est usée au service des autels. Un vétéran de l'épiscopat vient d'être rappelé dans le sein de Dieu : L'évêque de Namur a été enlevé subitement à ses ouailles. La veille encore, il lisait un ouvrage, qui lui avait été adressé de Paris, et dont le titre est : *Les martyrs de la révolution*. Cette lecture attachante paraissait l'affecter vivement. On fut alarmé, pour sa sensibilité; les personnes qui l'entouraient lui témoignèrent leur inquiétude à ce sujet. Il faudra bien mourir à mon tour, répondit le vénérable prélat, et le lendemain il était descendu dans la tombe. Dans un moment où le clergé, comme au tems des grandes épreuves et des tribulations, est en proie à des attaques inconsidérées, à des calomnies outrageantes, chaque perte qu'éprouve l'épiscopat diminue cette force de résistance que l'Eglise doit opposer aux ennemis de la foi et des préceptes de l'Evangile. Mais, rassurons-nous; une génération de jeunes lévites s'appête à recueillir l'héritage des pasteurs qui nous régissent. La constance et le zèle de ces nouveaux coopérateurs sauront continuer l'ouvrage de leurs devanciers.

VARIÉTÉS.

Un armateur de Bordeaux vient, dit un journal de notre ville, de livrer à la mer un vaisseau auquel il a donné

le nom de *Général Foy*. Tous les ouvriers du port, ajoute le journaliste, se sont empressés de mettre chacun un clou dans les chantiers où s'opérait la construction. Cette nouvelle est le pendant de l'annonce faite dans le tems par le même journal, au sujet du don de cinq centimes par jour, que le comité des souscripteurs demandait à nos ouvriers en soie, qui ne connaissent d'autre parti que celui qu'ils ont adopté, de travailler et vivre paisibles dans nos intéressantes manufactures.

— Un *indépendant*, qui n'est pas très-fort sur l'Histoire littéraire, assistait au théâtre de Clermont, avec de nombreux amis, à la représentation du *Tartufe*. Il entend autour de lui ces prétendus admirateurs du père de la comédie, crier à tue tête : *Vive Molière* ! Notre homme pensa que ce *vivat* s'adressait sans doute à quelque honorable défenseur de nos droits. Vite, de crier : *Vive Molière* ! Comme il faisait à lui seul plus de vacarme que tous les autres, la garde crut devoir se saisir de lui; et, pendant qu'elle l'entraînait au poste, il s'écriait avec l'accent de la fureur : Oui, tant que Molière vivra, je crèrai *vive Molière* ! Quel dommage que la *Pandore* et autres journaux *ejusdem farinae* ne puissent pas dire que ce savant était membre d'une société des *Bonnes-Lettres*.

— Un éditeur de feuille publique, nommé *Hibou*, vient d'être condamné correctionnellement à Bruxelles. Celui-là ne s'est pas caché dans les ténèbres, comme l'oiseau nocturne dont il porte le nom. Il a donné sans doute à quelques calomnies la publicité de la presse périodique. Que de *Hibous* pullulent, à Paris, autour des bureaux de nos feuilles périodiques !

AVIS ET ANNONCES.

VENTE IMPORTANTE.

1. Le soussigné a l'honneur de prévenir le public que l'on pourra se procurer chez lui des actions pour les biens ci-dessous, ainsi que le le Prospectus français gratis.

Vente d'une terre seigneuriale, autrefois

possession allodiale de monseigneur le prince de Metternich. Cette grande terre, si renommée dans toute l'Europe à cause de son excellent vin, est située dans les plus belles parties du Rhingau, à quatorze lieues de Francfort-sur-le-Mein.

Le produit moyen de chaque année est à peu près 43,000 bouteilles de vin. Ce vin est extrêmement recherché dans toute l'Europe et est d'un prix très-élevé.

C'est cette superbe terre et ses dépendances, ainsi que la grande maison y appartenant, qui composent ensemble le gain principal. Le deuxième gain consiste en onze pièces de vin de 1819, produit et tiré sur cette terre d'une valeur de 34,000 fr. — Troisième gain, pièces de vin de 1818, également produit de cette terre d'une valeur de 12,000 francs. — En outre, il y a encore 1205 gains principal en argent comptant.

Le tirage aura lieu le 30 mars 1826. Prix des actions, 25 fr. Sur cinq actions prises ensemble le sixième sera délivré gratis. Les numéros qui auront obtenu des primes seront portés à la connaissance du public par la voie des journaux et des listes officielles de tirage. Les paiements pourront se faire en mandats sur Paris ou Lyon, ou autres places de commerce.

F. E. FULOT.
S'adresser directement à M. F. E. Fulot, banquier, rue Tous-les-Saints, n.º 40, à Francfort-sur-le-Mein.



PRIX DES GRAINS.

Marché de Lyon, du 4 Mars 1826.

Le double-Boisseau.

	fr.	c.
Froment beau	4	25
Id. moyen	4	15
Id. moindre	4	5
Seigle beau	3	10
Id. moindre	3	5
Orge belle	2	80
Id. moindre	2	70
Maïs	3	
Blé noir	1	85
Avoine	2	30
Pommes de terre rouges	1	40

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 1^{er} Mars

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 septembre 1825. — 98 fr. 70 c. 65 c. 75 c.
80 c. 90 c. 80 c. 75 c. 70 c. 65 c. 65 c.
Trois pour cent, Jouissance du 22 décembre — 64 fr. 70 c. 50 c. 65 c. 75 c. 80 c. 75 c. 70 c.
Rente de Naples, 71 fr. 20 c. 10 c. 20 c.
Emprunt royal d'Espagne 45 45 174

Du 2.

Cinq pour cent, 98 f. 60 c. 50 c. 60 c. 55 c. 50 c.
98 f. 45 c. 50 c. 45 c. 50 c. 75 c. 70 c. 60 c.
Trois pour cent, 64 fr. 45 c. 20 c. 10 c. 64 fr.
64 f. 25 c. 30 c.
Annuités à 4 pour 0/0. J. du 22 décembre 1809.
Rente de Naples, 70 f. 30 c. 10 c. 50 c. 75 c.
Rente d'Espagne, 88 174
Emprunt royal d'Espagne, 45 172.
Action de la banque, 1995 fr.
Emprunt d'Haïti, J. de janv. 1826,

THÉÂTRES.

GRAND-THÉÂTRE. — Armide. — Léonidas.
CELESTINS. — Le Bal et l'Incendie. — Montoni, ou le Château d'Adolphe. — Le Parlementaire.